Envoyé en préfecture le 03/07/2025

Reçu en préfecture le 03/07/2025

Publié le

ID: 023-222309627-20250701-CP2025158-DE

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE -----DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

# DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

SÉANCE DU 20 JUIN 2025

DELIBERATION N°CP2025-06/5/30 DOSSIER N°6942 MILIEUX AQUATIQUES : SIGNATURE DE DEUX ACCORDS DE TERRITOIRE : CREUSE AVAL EN CREUSE 2025-2027 ET DES HAUTES VALLEES DU CHER 2025-2027

# Etaient présents :

Eric BODEAU, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Hélène FAIVRE, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Isabelle PENICAUD, Hélène PILAT, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

# Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Marinette JOUANNETAUD Thierry BOURGUIGNON à Isabelle PENICAUD Catherine DEFEMME à Thierry GAILLARD Patrice FILLOUX à Eric BODEAU Marie-France GALBRUN à Mary-Line GEOFFRE Guy MARSALEIX à Hélène PILAT Armelle MARTIN à Jean-Jacques LOZACH Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER Jérémie SAUTY à Valérie SIMONET

ORIGINE : Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des Ressources Naturelles et des Transitions

RAPPORTEUR: M. Thierry GAILLARD

OBJET: MILIEUX AQUATIQUES: SIGNATURE DE DEUX ACCORDS DE TERRITOIRE: CREUSE AVAL EN CREUSE 2025-2027 et DES HAUTES VALLEES DU CHER 2025-2027



# La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente.

VU la délibération CD2016-12/05/25 du 16 décembre 2016 portant nouveau Schéma Départemental de Gestion des Milieux Aquatiques (2017-2021);

Envoyé en préfecture le 03/07/2025

Reçu en préfecture le 03/07/2025

Publié le

ID: 023-222309627-20250701-CP2025158-DE

VU la délibération CD2024-02/04/9 du 16 février 2024 portant validation du p Schéma Départemental de Gestion des Milieux Aquatiques ;

VU le budget de l'exercice,

VU le rapport CP2025-06/5/30 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

# APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

#### Décide :

- d'approuver le projet d'Accord de Territoire (AT) Creuse aval en Creuse 2025-2027 qui a pour objet de formaliser, à partir de la stratégie de territoire, le programme d'actions permettant d'inscrire le territoire de la Creuse aval en Creuse dans une trajectoire de progrès portant sur :
  - la qualité et les fonctionnalités des milieux aquatiques, humides et la biodiversité associée ;
- la mobilisation des acteurs locaux dans les territoires et la mise en place d'une gouvernance local.

Cette accord sera conclu pour une durée maximale de trois ans et prendra effet à compter de la notification de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

Le projet est joint en annexe de la présente délibération.

## Ne prennent pas part au vote :

M. Thierry GAILLARD, Mme Catherine DEFEMME (ayant donné pouvoir à M. Thierry GAILLARD), Élus à la Communauté de communes Creuse Sud Ouest

# Adopté: 28 pour – 0 contre 0 abstention(s)

- d'approuver le projet d'Accord de Territoire (AT) des Hautes Vallées du Cher 2025-2027 qui a pour projet formaliser, à partir de la stratégie de territoire, le programme d'actions permettant d'inscrire le territoire des Hautes Vallées du Cher dans une trajectoire de progrès portant sur la restauration des milieux aquatiques et humide.

Cette accord sera conclu pour une durée maximale de trois ans et prendra effet à compter de la notification de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

Le projet est joint en annexe de la présente délibération

#### Ne prennent pas part au vote :

Mme Valérie SIMONET, M. Patrice MORANCAIS, Élus à la Communauté de Communes de Marche et Combraille en Aquitaine

## Adopté: 28 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant :
  - à réaliser les ajustements mineurs qui ne modifient pas les engagements du Département ;
- à signer ces Accords ainsi que les avenants éventuels qui porteraient sur des ajustements mineurs ne remettant pas en cause les engagements du Département.

Adopté: 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil Départemental de la Creuse Valérie SIMONET Publié sur <u>www.creuse.fr</u> le 03/07/2025

Envoyé en préfecture le 03/07/2025

Reçu en préfecture le 03/07/2025  $S^2LG$ 

ID: 023-222309627-20250701-CP2025158-DE